CONPAS
COORDINATION

AMENAGEMENT DU FOYER DES LYCEENS ET RÉFECTION DES SANITAIRES

Lycée Fernand et Nadia LEGER – 7, allée Fernand LEGER – 95104 ARGENTEUIL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESCRIPTIONS LOT C FLUIDES

Maîtrise d'Ouvrage

LYCEE FERNAND ET NADIA LEGER
7, allée Fernand LEGER
95104 ARGENTEUIL

Direction et Service comptable
Solange KPAKPO
Tél : 01 39 98 43 41

Assistance Maîtrise d'Ouvrage Région Ile-De-France
Unité LYCEES – SDTNO
BRINJEAN Ugo
Tél : 01 53 85 66 56

Maîtrise d'Œuvre

CONPAS COORDINATION
2, rue du Nouveau Bercy
94220 CHARENTON LE PONT

Pôle Maitrise d'Œuvre
Alexandre VITRY
Tél : 01 40 50 10 98

SOMMAIRE

6 - LOT 6 > ELECTRICITE....4
6.1 – RAPPEL DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE CFO & CFA....4
6.1.1 - Courant fort....4
6.1.2 - Courant faible....6
6.2 - ETENDUE DES PRESTATIONS D'ELECTRICITE....7
6.2.1 - Installations de chantier provisoires....7
6.2.2 - Origine des installations courant fort....7
6.2.3 - Armoire Cfo - TGBT (Tableau Général Basse Tension)....7
6.2.4 - Câblage et chemin de câbles / goulotte PVC....8
6.2.5 - Equipements de commande....8
6.2.6 - Equipement d'éclairage....8
6.2.7 - Eclairage de sécurité & d'ambiance....8
6.2.8 - Prise de courant....9
6.2.9 - Mise à la terre et liaisons équipotentielles....9
6.2.10 - Câblage informatique, courant faible....9
6.2.11 - Installation téléphonique et informatique....9
6.2.12 - Origine des installations....10
6.2.13 – Armoire et baie informatique....10
6.2.14 - Câble de distribution informatique et téléphonique....10
6.2.15 - Terre informatique....11
6.2.16 - Jarretière et cordon....11
6.2.17 - Prise de courant faible....11
6.2.18 - Alarme incendie....11
6.2.19 - Recette, test, étiquetage et DOE....12
7 - LOT 7 > PLOMBERIE / VENTILATION....14
7.1 - ETENDUE DES PRESTATIONS DE PLOMBERIE / VENTILATION....14
7.1.1 - Condamnation et repérages des canalisations existantes, radiateurs, sanitaires, gaz....14
7.1.2 - Cellule WC....14
7.1.3 – Accessoire PMR....15
7.1.4 – Lavabo collectif....15
7.1.5 - VMC / Diagnostic des existants et note de calcul....15
7.1.6 – Ventilation....16

7.1.7 - Grilles et traînasses sur VMC 16
7.1.8 – Radiateur 16
7.1.9 – Siphon de sol 16

6 - LOT 6 > ELECTRICITE

L'entrepreneur est considéré comme ayant pris connaissance de l'ensemble des règlements, des cahiers des charges et exigences propres aux services techniques du maitre d'ouvrage. Le présent descriptif y est totalement subordonné ainsi qu'aux exigences en vigueur exprimées par le Cahier Des Charges Prescriptions Techniques Générales Courant Fort.

De façon générale, si l'entreprise décèle une contradiction entre le CCTP et les exigences techniques du maitre d'ouvrage elle en informe le maitre d'œuvre et elle projette son installation conformément aux exigences du maitre d'ouvrage.

6.1 – RAPPEL DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE CFO & CFA

6.1.1 - Courant fort

6.1.1.1 - Rappel des normes et règlements

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, DTU, normes et décrets applicables à la date de la signature des marchés.

Seront en particulier respectés :

- La norme C15.100 concernant les installations électriques
- Les cahiers des charges de la Mairie de BUSSY SAINT GEORGE
- La réglementation incendie du 25 juin 1980 et textes subséquents concernant la réglementation sur les Établissements recevant du Public (ERP)
- Le Code du Travail
- Le règlement sanitaire départemental type.

6.1.1.2 - Plans et notes de calculs

L'entrepreneur devra fournir, en application de la norme NFC 15.100 et sous commandement de la Maîtrise d'Ouvrage, une notice de calcul indiquant en particulier :

Pour un tableau ou une armoire :

- Son type ou caractéristiques complètes du disjoncteur avec réglages du relais magnétique
- L'intensité de court-circuit mini monophasé
- La chute de tension (en volt et en pourcentage)

Pour chaque protection :

- Son type ou caractéristiques complètes du disjoncteur avec réglages du relais magnétique
- Son calibre
- Son pouvoir de coupure avec facteur de puissance

Pour les canalisations :

- Leur mode de pose
- Les coefficients de proximité et d'échauffement
- Les courants d'emploi
- Les courants admissibles
- La longueur maximale autorisée en fonction des conditions de protection contre les courts-circuits

- La longueur maximale autorisée en fonction des conditions de protection contre les tensions de contact
- La longueur réelle des canalisations
- La section retenue
- Les intensités de court-circuit maxi et mini à l'extrémité de ces canalisations

A la fin des travaux, cette notice de calcul devra être mise définitivement à jour.

6.1.1.3 - Choix du matériel

Indépendamment des prescriptions aux normes françaises auxquelles devront être conforme les différents matériels proposés, l'entreprise proposera un matériel :

- Conforme aux caractéristiques techniques figurant dans les documents du marché.
- Robuste (le matériel proposé sera défini dans sa durée de vie, nombre d'heures de fonctionnement, nombre de manœuvres), etc.
- D'un entretien aisé (facilité d'accès, interchangeabilité des pièces).
- Comportant des pièces de rechange dont la fabrication devra être maintenue dans le temps pour permettre la maintenance (durée : 5 ans)

Tout le matériel devra être défini et proposé au choix du maitre d'ouvrage et du maitre d'œuvre avant commande.
Le Maître d'Œuvre ou son représentant pourra refuser tout matériel ou appareillage qui ne lui paraîtrait pas correspondre aux besoins de l'installation ou aux documents contractuels, sans que cette décision puisse motiver une modification du marché dans sa forme ou dans son prix.
L'entrepreneur devra proposer le matériel à l'acceptation, suffisamment à l'avance pour éviter tout retard dont il serait tenu pour responsable.

6.1.1.4 - Nature du courant électrique

Il sera distribué sous la tension triphasée 380 Volts entre phases et 220 Volts entre phase et neutre.
Le régime du neutre est de format IT ; à confirmer avec les services techniques du Palais de Justice

6.1.1.5 - Pouvoir de coupure

Chaque circuit sera protégé contre les surcharges, les courts-circuits et les défauts d'isolement.
La protection sera omnipolaire, chaque conducteur actif étant protégé en fonction de sa section.
Chaque appareil utilisé pour la protection et la coupure d'un circuit devra, obligatoirement, avoir un pouvoir de coupure, au moins égal au courant de court-circuit susceptible de se développer en aval, compte tenu de l'indépendance de ligne.
Si l'appareil retenu ne possède pas le pouvoir de coupure suffisant, il sera associé à des coupe-circuit à fusibles à haut pouvoir de coupure, et la fusion d'un fusible entraînera l'ouverture de l'appareil de coupure omnipolaire.

6.1.1.6 - Sélectivité

La sélectivité totale des protections sera réalisée verticalement afin qu'un court-circuit, qu'une surcharge ou un défaut d'isolement soit arrêté au niveau de la protection située immédiatement en amont et qu'aucun appareil ne puisse souffrir d'un passage accidentel d'un courant de court-circuit qui a pris naissance en aval.
Une sélectivité totale sera assurée entre la protection des sources et celle des départs afin de maintenir la continuité de fourniture d'énergie, seul doit se déclencher l'appareil situé immédiatement en amont d'un défaut ; entre les disjonctions de protection des sources et les disjoncteurs de protection des départs, cette sélectivité sera chronométrique.

En outre, une sélectivité totale est également imposée entre les protections des départs des tableaux basse tension et les protections divisionnaires de la distribution proprement dite.

6.1.1.7 - Equilibrage des phases

L'installateur devra faire en sorte que l'équilibrage des phases soit assuré tout au long de l'installation et devra fournir en fin de chantier l'intensité absorbée (par départ et par Phase et Neutre), mesures qu'il devra communiquer au représentant du Maître d'œuvre.

6.1.1.8 - Protection contre les contacts directs

La protection contre les contacts directs des parties nues sous tension devra être assurée pour les tableaux et armoires :

- Le degré de protection IP 202 est imposé pour le matériel et connexions, portes ouvertes,
- La protection des jeux de barres devra répondre également au minimum au degré IP.205.

6.1.1.9 - Protection contre les contacts indirects

L'installation devra répondre aux prescriptions de la Norme concernant la protection contre les contacts indirects par coupure automatique de l'installation, dont la durée maximale de maintien de la tension de contact est donnée au tableau 41.A. de l'article 413.1. "Règles Générales" de la NF C. 15.100.

6.1.1.10 - Eclairements minimaux

Tous les niveaux d'éclairement ci-après sont donnés en lux et seront assurés après application de la marge de dépréciation due au vieillissement du matériel (1,25).
D'autre part, le coefficient d'uniformité minimal ne devra pas être inférieur à la règle suivante :

- E minimum = 0,7 E moyen

D'une manière générale, les luminaires devront être conformes aux courbes de confort de Söllner. Le maximum d'intensité lumineuse devra être compris entre 0 et 30 degrés par rapport à la verticale. Le niveau d'éclairement minimal sera de 300 lux.

6.1.1.11 - Garantie technique

Le titulaire garantit l'exploitation normale des installations livrées pendant une durée d'un an à compter de la date de réception.
Par exploitation normale, on entend le meilleur rendement possible pour obtenir un fonctionnement normal du matériel, c'est à dire une remise en état de toute défectuosité de l'ensemble des organes de l'installation.

6.1.2- Courant faible

Le descriptif des prestations de courant faible est totalement subordonné aux exigences en vigueur exprimées par le cahier des charges Prescriptions techniques générales courant faible et par le Cahier des Charges Techniques Particulières courant faible du Maitre d'ouvrage. De façon générale, si l'entreprise décèle une contradiction entre le CCTP et les exigences techniques du maitre d'ouvrage, elle en informe le maitre d'œuvre et elle projette son installation conformément aux exigences du Maitre d'ouvrage.

6.2 - ETENDUE DES PRESTATIONS D'ELECTRICITE

6.2.1- Installations de chantier provisoires

Description :

En complément et/ou pour le lot – ORGANISATION DE CHANTIER et son poste Installations de chantier provisoires le titulaire installe et entretien les installations provisoires de chantier qui assurent les besoins nécessaires aux divers intervenants et équipements de tous les corps d'états, ceci selon les exigences du Coordonnateur SPS. Pour mémoire, les installations et matériels (éclairage class II – IP 357, éclairage de sécurité, armoires, etc.) en nombre suffisant pour une bonne exploitation et sécurité, devront être réalisés suivant le règlement et recommandations en vigueur et en accord avec les exigences du Coordonnateur SPS. Les coffrets de chantier (IP 447) installés sur trépieds fixes et stables seront au nombre de deux. Leur déplacement sera coordonné avec l'avance du chantier. L'installation sera conforme à la norme NFC 15100, ch. 7 section 704.

En complément à ce poste et/ou pour le lot – ORGANISATION DE CHANTIER et son poste Déconnexion des réseaux, le titulaire procède à la déconnection et au repérage, pour évacuation au lot - DEMOLITION, de l'ensemble des appareillages sous tension. L'intervention est à effectuer le jour de l'ouverture du chantier avant le début des modifications.

Localisation :

Ensemble du projet

6.2.2- Origine des installations courant fort

Description :

Dans la nouvelle configuration du RDC, les installations à prendre en compte ont pour origine l'armoire existante. Ici, l'entreprise chiffre ses travaux de câblage à partir de cette armoire localisée à proximité de la zone travaux (voir Maitre d'Ouvrage). Il est à noter que l'ensemble des prestations demandées est de l'ordre du complément et de la modification d'existant déjà conforme.

Localisation :

RDC, voir plan

6.2.3- Armoire Cfo - TGBT (Tableau Général Basse Tension)

Description :

Dans le local technique (voir avce Maiter D'ouvrage), compléter et/ou purger le tableau général basse tension (TGBT) alimenté en direct de l'arrivée ERDF. De ce TGBT, sont issus pour l'ensemble des alimentations de la zone du projet.

Localisation :

RDC, voir MOA

6.2.4- Câblage et chemin de câbles / goulotte PVC

Description :
Fournir et poser selon besoins et implantation du projet :

- Chemin de câbles / Goulottes PVC
- Câbles d'alimentation courant fort

L'entreprise note qu'un poste doublage est chiffré au lot 1. L'entreprise prend donc soin de se coordonner avec le maçon pour optimiser l'encastrement des fluides.
Localisation :
Ensemble du projet

6.2.5- Equipements de commande

Description :
Fournir et poser selon repérage au plan, des boitiers de commande de la gamme NILOE™ de chez LEGRAND, soit :

- Interrupteur simple
- Interrupteur va et vient
- Détecteur de mouvement

Localisation :
Ensemble du projet

6.2.6- Equipement d'éclairage

Description :
Fournir, poser et raccorder les luminaires suivant (selon quantité et implantation au plan) :

- Dalle LED 60x60 de type Core Line Panel RC125B LED36S/840 PSU W60L60 NOC de chez PHILIPS
- Plafonnier LED de type DL 126 LED, encastré rond, blanc, 2,8W LED 2700K, 12V de chez SLV

Localisation :
Ensemble du projet

6.2.7- Eclairage de sécurité & d'ambiance

Description :
Fournir et poser des blocs autonomes de type BAES EXIT DAY ESI de chez SCHEINEDER.
Localisation :
Ensemble du projet, voir plan

6.2.8- Prise de courant

Description :
Fournir et poser selon repérage en plan des prises de courant, boitier et plaque de la gamme NILOE™ de chez LEGRAND, dito boitiers de commande. Soit :

- PC 16A+T = PC ménage
- PCD 16A+t = PC détrompée (avec plastron rouge)

Localisation :
Ensemble du projet

6.2.9- Mise à la terre et liaisons équipotentielles

Description :
Lors de l'intervention du lot Electricité l'entreprise prendra soins de mettre en œuvre et/ou de raccorder le réseau de terre et le réseau des masses.
Localisation :
Ensemble du projet

6.2.10 - Câblage informatique, courant faible

Description :
Les câbles courants faibles ne devront pas être installés près des appareils générateurs de perturbations électromagnétiques (transformateurs, moteurs, etc.) ou des câbles HT. Les distances suivantes seront respectées :

- 1,80 mètre des appareils électriques employant des tensions supérieures à la BT.
- 30 cm pour les autres appareils (fonctionnant en BT) comme les appareils d'éclairage fluorescent.
- Les câbles courant faible seront séparés dans les chemins de câbles en fonction de leur utilisation (installation alarme incendie, sûreté, Vidéosurveillance, sonorisation, téléphonique et informatique, etc.).

Outre les indications mentionnées sur les différents documents administratifs composant le dossier, seront dus au présent lot les travaux d'installations et équipements de courants faibles suivants :

- L'installation d'alarme incendie, à reprendre à neuf,
- L'installation téléphonique et informatique,

Localisation :
Ensemble du projet

6.2.11 - Installation téléphonique et informatique

Les descriptions des travaux de pré-câblage d'un réseau téléphone/informatique ci-après ne sont n'est pas limitatifs. Il est entendue que l'entrepreneur devra tous les travaux de sa spécialité sans restriction ni réserve, conformément aux documents du présent dossier.
La prestation requise comprend, le cas échéant :

- La fourniture, pose des baies de brassage, téléphone et informatique
- La fourniture de complément, panneau 19" et connecteurs,
- Le repérage complet de l'installation,
- Le test de réflectométrie
- Les cordons de brassage - CAD

- Les travaux de pré-câblage
- Le passage de câbles pour la distribution, MNCMS 880, catégorie 6.
- La fourniture, pose et raccordement de prises terminales RJ45. Ces prises seront conçues de telles manières qu'elles seront protégées contre la déconnexion des câbles par l'intermédiaire d'un dispositif nécessitant l'emploi d'un outil spécifique pour retirer la prise mâle.

6.2.12 - Origine des installations

Description :
Les installations téléphoniques et informatiques auront pour origine un départ situé dans l'entrée du local
Localisation :
(à préciser avec MO).

6.2.13 – Armoire et baie informatique

Description :
En coordination avec le service informatique du site, sous réserve de la purge de la baie existante, fournir, poser et raccorder 1 baie de type COFFRET RESEAU 19'' HAUTEUR 6U profondeur 45 cm. L'entreprise note que la baie est à créer et à équiper avec 1 Panneau de brassage 16 ports catégorie 6 STP, 1 Multiprise rackable 19'' avec interrupteur (6 prises CEE 7/5), 1 Etagère hauteur 2U profondeur 400 mm. La prestation est entendue toutes sujétions de réalisation et de mise en service.
Localisation :
RDC, local technique

6.2.14 - Câble de distribution informatique et téléphonique

Les câbles seront de la catégorie 7 FFTP de chez SIEMON, composés de quatre paires torsadées (gaine sans halogène) avec écran collectif. La liaison maximum sera de 80 ml IMPERATIF (à confirmer avec utilisateurs Service Info BUSSY SAINT GEORGE). Les câbles de distribution doivent être disposés dans les chemins de câbles spécifiques.
Les chemins de câbles doivent être distants d'au moins 30 cm des tubes fluorescents et disposés du côté opposé au starter.
Les câbles courant fort et courant faible doivent être séparés d'une distance en fonction de la longueur du cheminement parallèle :

- 2 à 3 cm pour 2 à 3 m de cheminement parallèle,
- 8 à 10 cm pour 5 à 10 m de cheminement parallèle,
- 30 à 50 cm pour 20 à 50 m de cheminement parallèle.

6.2.15 - Terre informatique

Description :
Un réseau de terre informatique spécifique sera créé, à partir de la borne de terre générale située au sous-sol (local comptage), la distribution du système de câblage jusqu'à chaque répartiteur de l'installation. Elle s'effectue par un conducteur en cuivre de 35 mm² minimum. (Fourniture lot électricité)
Le raccordement au niveau de chaque local doit s'effectuer au moyen d'une plaque ou barrette d'isolement. La valeur résistive de la terre dans le local ne doit pas dépasser 5 Ohms.
Localisation :
Ensemble du projet, voir plan

6.2.16 - Jarretière et cordon

Description :
Dans le cadre d'une offre globale et forfaitaire, l'entreprise dote son offre d'un poste de fourniture d'une série de câbles gris standard avec RJ en longueur 2ml et 3ml. Ces éléments seront mis à disposition pour permettre le brassage à la baie et le raccordement des postes de travail dans les bureaux créés.
Localisation :
RDC, à convenir avec MO

6.2.17 - Prise de courant faible

Description :

Fournir et poser, selon repérage et pour chacun des postes, les éléments suivants au niveau des espaces de travail (5) :

- 1RJ45 catégorie 6a (téléphone/informatique)

Boitier et plaque de la gamme NILOE™ de chez LEGRAND, dito boitiers de commande.
Localisation :
RDC, voir plan

6.2.18 - Alarme incendie

Description :
En coordination avec la Maîtrise d'ouvrage qui transmettra les prescriptions de son Coordinateur SSI et selon les remarques éventuelles du Bureau de Contrôle, repérer et changer à neuf l'ensemble des appareils et alimentation du système de Détection Incendie du service. L'entreprise intègre dans son offre la fourniture et la pose des étiquetages et ou repérage en plan appropriés.
Localisation :
Ensemble du projet

6.2.19 - Recette, test, étiquetage et DOE

Description :

- Recette

Cet examen a pour objectif de s'assurer que l'installation a été réalisée suivant les spécifications techniques du constructeur et conformément aux règles de l'art.
Les points suivants sont particulièrement examinés :

- Les locaux techniques (emplacements, dimensions, équipements internes)
- La distribution des câbles (emplacement par rapport aux sources parasites, protection)
- La terre informatique (impédance, continuité)
- L'énergie (régime du neutre)
- La qualité des raccordements.

- Les tests statiques

Paires torsadées
Les tests statiques, effectués à 100Mhz sur la distribution horizontale et sur les rocades, à l'aide d'un testeur WireScope 155 d'EXPERDATA ont pour but de s'assurer que :

- La continuité de chaque conducteur est obtenue
- L'ordre de connexion des conducteurs est conforme aux spécifications (appairage)
- Les longueurs des liaisons ne dépassent pas les valeurs maximales imposées par le présent cahier des charges.
- La continuité galvanique et électromagnétique est assurée
- Le principe de raccordement est conforme à la convention contractuelle (RNIS, BCS, ISO/IEC 11801…)

- Les tests dynamiques

Les tests dynamiques effectués jusqu'à 100 Mhz sur la distribution horizontale et sur les rocades, à l'aide d'un testeur WireScope 155 d'EXPERDATA ont pour but de s'assurer que :

- L'atténuation sur chaque paire obtenue est cohérente avec les valeurs fournies par le constructeur et par rapport à la longueur de la ligne et conforme aux valeurs de la norme ISO/IEC 11801
- Les valeurs de diaphonie (entre 2 paires d'une même quarte et entre 2 paires de quartes différentes) sont conformes aux valeurs de la norme ISO/IEC 11801. Les mesures seront réalisées dans les deux sens de transmission ;
- Le rapport signal bruit est satisfaisant ;
- Le maximum SKEW (écart entre les temps de propagation sur chaque paire) est satisfaisant ;
- Les caractéristiques de chaque liaison sont compatibles avec les critères minimums de fonctionnement des réseaux informatiques (tels que ATM 100 base T, 100 base VG, TP-PMD, etc…)

- L'établissement du cahier de recette

A la fin de la validation, remettre un cahier de recette comprenant :

- Un avis sur la qualité de la réalisation de l'installation
- Les fiches de tests correspondant à chaque mesure effectuée sur le site
- Les tableaux de synthèse des mesures
- A la demande du maître d'ouvrage, des disquettes contenant l'ensemble des fichiers reprenant les tableaux de synthèse (en WK1 ou XLS) et les fiches de mesures (TXT pour DOS ou en MDB pour windows).

- Etiquetage

Le concept de numération sera basé sur le concept suivant :

- Chaque bâti d'armoire sera étiqueté à l'intérieur (en haut à gauche) et de manière visible.
- Les câbles horizontaux et verticaux seront étiquetés individuellement et aux deux extrémités (à environ 3 à 4 cm du point d'épanouissement) les câbles seront également marqués durant leur cheminement.
- Les prises de raccordement ainsi que les prises de raccordement sur les répartiteurs, seront étiquetées individuellement en relation.
- La numérotation sera fournie par la Maîtrise d'Ouvrage.

7 - LOT 7 > PLOMBERIE / VENTILATION

Une attention particulière sera portée à la qualité des installations d'alimentation et de vidange des appareils. Le cas échéant, la tuyauterie visible sera à créer avec des coudes francs. L'entreprise veille à respecter les parallèles, à espacer régulièrement les colliers de fixation et à éviter les chevauchements. La prestation est entendue toutes suggestions de mise en place, coupes chutes, visses de fixation.

7.1 - ETENDUE DES PRESTATIONS DE PLOMBERIE / VENTILATION

7.1.1- Condamnation et repérages des canalisations existantes, radiateurs, sanitaires, gaz

Description :

En complément et/ou pour le lot ORGANISATION DE CHANTIER et son poste Déconnexion des réseaux, le titulaire procède au repérage exhaustif, au besoin par des essais des canalisations d'alimentation et d'évacuation présentes sur le site. Pour le jour d'ouverture du chantier, le titulaire doit :

- Déconnecter l'ensemble des radiateurs et des sanitaires non utilisés lors du chantier. Les installations des étages sont conservées en fonctionnement.
- Vérifier la condamnation de l'installation d'eau, et de gaz le cas échéant et en aviser l'architecte, déconnecter et purger l'ensemble du circuit actuel de chauffage en vue de sa dépose pour réemploi par le présent lot.

Localisation :

Ensemble du projet

7.1.2- Cellule WC

Description :

Dans les cellules sanitaires, classiques et PMR, selon implantation en plan, fournir, poser et raccorder au réseau existant :

- 1 Porcelaine/cuvette de type 00315300000 - LATITUDE - WC, SURÉLEVÉS AU SOL - 56 CM de chez ALLIA/SELLES
- 1 Lunette de toilette de type 00018300000 - LATITUDE - WC, ABATTANTS de chez ALLIA/SELLES

Localisation :

RDC, WC PMR

7.1.3– Accessoire PMR

Description :
Dans les cellules PMR, selon implantation en plan, fournir, poser et raccorder:

- 1 Barre de relèvement pour personnes à mobilité réduite de type CONTINA (réf CNTX700NA) de chez FRANKE
- 1 Lavabo d'angle de type BASTAIE de chez ALLIA/SELLES
- 1 Mitigeur de type EURO STYLE COSMOPOLITAN MITIGEUR MONOCOMMANDE 1/2" LAVABO TAILLE L de chez GROHE
- 1 bonde à surverse avec siphon décalé pour lavabos de référence S0029100017 de chez ALLIA/SELLES

Localisation :
RDC, sanitaires

7.1.4– Lavabo collectif

Description :
Dans les sanitaires et selon implantation en plan, fournir, poser et raccorder au réseau existant :

- 2 murets parpaings de 10 en séparatifs des élemenst adossés et pour support lavabos collectifs
- 8 Lavabos collectifs PUBLICA 100x38 blanc 00762000000 de chez ALLIA/SELLES
- 8 Bondes à grille 40X49, D85 plastique/Inox sans trop plein Réf.70010000000 de chez VALENTIN
- 8 Paires de consoles pour lavabo COLLECTIF Acier laqué réf 00029800000 de chez ALLIA/SELLES
- 16 robinets de type Essence E Infrarouge façade murale sans mitigeur

Localisation :
RDC, sanitaires

NOTA :
Chacun note ici que les sécèches mais, les dérouleurs de papiers et les brosses de cuvettes sont fournis par le Maitre D'ouvrage et qu'il conviendra de les lui poser à la demande.

7.1.5- VMC / Diagnostic des existants et note de calcul

Description :
En préalable à toute intervention de création d'un nouveau système d'extraction, le titulaire diagnostique le matériel existant, mesure les débits du réseau et établit une note de calcul présentant la création d'un réseau raccordé à la machinerie existante. L'ensemble sera présenté sous forme d'un rapport avec une conclusion motivée sur la possibilité ou non d'un raccordement au réseau existant.
Localisation :
RDC, ensemble du projet

7.1.6– Ventilation

Description :
Sous réserve d'une impossibilité de raccordement à l'existant, fournir, poser et raccorder un caisson de VMC à mettre en place dans le plénum des sanitaires.

L'appareil sera fixé par colliers de serrage au plafond. Le ventilateur serra commandé sans arrêt depuis l'armoire électrique avec possibilité de débrayage manuel. Le raccordement à la ligne électrique est à la charge du présent lot.

La prestation du présent lot prend en compte le câblage et les organes de commande. L'alimentation est due au lot électricité. La prestation est entendue toutes mesures de débits des éléments installés, et mise en conformité avec la réglementation en vigueur.
Localisation :
RDC, ensemble du projet

7.1.7- Grilles et traînasses sur VMC

Description :
Fournir, poser et raccorder, comme indiquer en plan, une sérié de grille d'extraction en acier galva fixées directement sur la gaine d'extraction. L'ensemble est à échantillonner pour avis. Le titulaire intègre dans son offre la fourniture, la pose et le raccordement des manchons et morceaux de trainasses éventuels. L'ensemble est fixé par collier sur la dalle haute des pièces.

Ici, le titulaire dote son offre d'un poste grille de façade qui vient en fermeture de l'imposte ouvert actuellement. La grille sera en métal perforé sur un tiers et fermée avec isolant pour le complément.
Localisation :
RDC, ensemble du projet. (Voir MOE).

7.1.8– Radiateur

Description :
En coordination avec le mainteneur de l'installation de chauffage prolonger le réseau de chauffage existant visible dans les bureaux et les sanitaires, pour alimentation des radiateurs neufs selon la disposition en plan.

Soit : fournir, poser et raccorder une série de radiateurs :

- 5 CLARIAN VERTICAL – RX04-200-060 , 1830W de chez ACOVA, au format H 200 x L 60 de 51,7 KG

L'entreprise intègre dans son offre la mise en place de vannes d'arrêt et de purges.
Localisation :
RDC Ensemble du projet, voir plans

7.1.9– Siphon de sol

Description :
En complément des interventions de démolition et finition de sol, le titulaire provisonne la réfection à neuf des 4 siphons de sol.
Localisation :
RDC Ensemble du projet, voir plans